

LOUIS VI



LE ROI QUI DONNA SES LIBERTÉS À MANTES-LA-JOLIE

Mantes-la-Jolie a été, en 1110, l'une des toutes premières villes à bénéficier d'une charte communale confiant son administration à un maire et à un conseil d'échevins.

Elle le doit au roi de France **Louis VI**, dit le Gros (1081-1137), qui a régné de 1108 à 1137. En conflit avec son demi-frère Philippe, Comte de Mantes, qui commettait nombre d'exactions, le roi s'empara de Mantes en 1109 et la rattacha au domaine royal en diminuant ainsi l'influence de la féodalité.

Cette charte marque un tournant, en s'appuyant sur les « *villes libres et franches* », les souverains capétiens consolident leur autorité face à des seigneurs locaux souvent indisciplinés.

Considéré comme un roi bâtisseur, il a contribué à l'essor de l'art gothique et à l'extension du domaine royal.

« Tous ceux qui demeureront dans cette communauté, demeurent par droit perpétuel, hommes libres et exempts de toute taille, injuste détention, emprunt et de toutes exactions quelles qu'elles soient. Aussi les marchands passant ou demeurant, soient pendant tout ce temps laissés en paix ».

Charte de 1150 du roi Louis VII (1137-1180), fils de Louis VI confirmant les droits accordés aux Mantais en 1110.

Ce buste a été réalisé par **Florence Jacquesson**, sculptrice, à la demande de la Ville de Mantes-la-Jolie et de l'association Les Amis du Mantois – GREM.



ENGLISH TRANSLATION

THE KING WHO GRANTED FREEDOMS TO MANTES

<https://www.manteslajolie.fr/ma-ville/louisvi?>

In 1110, **Mantes-la-Jolie** was one of the first towns to benefit from a municipal charter entrusting its administration to a mayor and a council of aldermen.

It owes this to the King of France, **Louis VI**, known as 'the Fat' (1081-1137), who reigned from 1108 to 1137. In conflict with his half-brother Philip, Count of Mantes, who committed numerous acts of violence, the king seized Mantes in 1109 and attached it to the royal domain, thereby reducing the influence of feudalism.

This charter marked a turning point, as the Capetian sovereigns consolidated their authority over often unruly local lords by relying on the '*free and independent towns*'.

Considered a builder king, he contributed to the rise of Gothic art and the expansion of the royal domain.

"All those who reside in this community shall remain, by perpetual right, free men exempt from all taxes, unjust detention, loans, and any other exactions. Likewise, merchants passing through or residing shall be left in peace during this time".

Charter of 1150 by King Louis VII (1137-1180), son of Louis VI, confirming the rights granted to the people of Mantes en 1110.

This bust was created by **Florence Jacquesson**, sculptor, at the request of the town of Mantes-la-Jolie and the association Les Amis du Mantois – GREM.